

39

LA LIMITATION DES ARMEMENTS NAVALS

par Ron Purver

Bien que rédigé à l'automne 1991, soit avant l'événement historique qu'est la dissolution finale de l'URSS, le présent article couvre des questions toujours d'actualité, dans la mesure où des forces navales permanentes importantes continuent d'exister de part et d'autre de l'ancienne ligne de partage Est-Ouest. À l'Est, il semble que l'essentiel de la marine soviétique reviendra à la Russie, encore qu'un différend subsiste avec l'Ukraine à propos de la flotte de la Mer Noire. Il devient d'autant plus urgent, avec la « chute libre » de l'économie de l'ancienne Union, de régler le problème de la prolifération, au-delà de ses frontières, de divers types de matériels militaires, y compris des navires.

Ces dernières années, le monde a assisté à des progrès véritablement époustouflants dans de nombreux domaines de la limitation des armements, surtout entre l'Est et l'Ouest. Cependant, un domaine reste quasi inchangé, malgré les appels répétés de l'URSS et de quelques analystes occidentaux, celui des armements navals. Les armes nucléaires stratégiques déployées en mer tombent, il est vrai, sous le coup d'accords successifs sur la limitation des armements stratégiques. Dans leurs initiatives de septembre et octobre 1991, les présidents Bush et Gorbatchev ont abordé la question des armes nucléaires tactiques embarquées sur des navires. Toutefois, d'autres catégories de forces navales (appelées « forces polyvalentes ») échappent en grande partie aux contraintes existantes. Comment cela se fait-il ? Qu'est-il arrivé lorsqu'on a essayé de limiter les armements navals et pourquoi progresse-t-on si lentement, voire pas du tout ? Quelles sont les chances de mesures négo-

ciées à l'avenir ? Certains secteurs de la limitation des armements navals sont-ils plus prometteurs que d'autres ?

HISTORIQUE

Bien que souvent considérée comme un domaine assez nouveau, la limitation des armements navals a en réalité une longue histoire, quelque peu controversée d'ailleurs. Un des exemples de limitation des armements les plus anciens et les mieux réussis est l'Accord Rush-Bagot de 1817, qui a aidé à prévenir une course aux armements navals entre la Grande-Bretagne et les États-Unis sur les Grands Lacs, après la guerre de 1812. D'autres ententes bilatérales ou multilatérales moins connues ont été négociées à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècles. Citons le Pacte naval entre l'Argentine et le Chili de 1902 et le Protocole naval entre la Grèce et la Turquie de 1930. Certains accords, comme la Convention de Montreux de 1936, qui limite le nombre de bâtiments de guerre en Mer Noire hors des zones littorales, se sont révélés relativement efficaces et durables. D'autres, imposant notamment des restrictions aux manoeuvres sous-marines, eurent moins de succès.

Cependant, c'est le Traité naval de Washington, conclu en 1922, qui a marqué le début de la plus grande expérience en matière de limitation des armements navals, c'est-à-dire de l'arsenal stratégique d'alors. Entre autres choses, il limitait le tonnage des vaisseaux de ligne des cinq grandes puissances maritimes de l'époque (États-Unis, Grande-Bretagne, Japon, France et Italie), les obligeant à renoncer à soixante-huit bâtiments existants ou en construction.

43-262-561